

Décision relative à la publication et à la diffusion
de la « REVUE DES POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES »

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu les articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223-1, R. 224-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret de nomination du Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision portant règlement d'organisation de la Cnaf en date du 18 mars 2014 ;
- Vu la Convention d'objectifs et de gestion de 2013/2017, signée entre l'Etat et la Cnaf et approuvée par le Conseil d'administration de la Cnaf lors de sa réunion du 9 juillet 2013 ;

Considérant que la Convention d'objectifs et de gestion prévoit que la branche Famille se donne plus de visibilité et de lisibilité auprès des différents publics externes et internes en développant une identité propre et le partenariat avec son environnement ;

DÉCIDE

- Article 1 :** La communication sur les travaux d'expertise scientifique conduits ou soutenus par la branche Famille de la sécurité sociale à l'égard de la communauté scientifique et des acteurs publics est assurée par le biais d'une revue nationale trimestrielle diffusée par voie électronique et sur papier, dénommée « Revue des politiques sociales et familiales ».
- Article 2 :** Le Directeur de la publication de la « Revue des politiques sociales et familiales » est le Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales.
Le Directeur de la publication délégué de la « Revue des politiques sociales et familiales » est le Directeur des statistiques, des études et de la recherche (Dser) de la Caisse nationale des Allocations familiales.
- Article 3 :** La rédaction en chef de la « Revue des politiques sociales et familiales » est assurée par le responsable du pôle valorisation et diffusion du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études de la direction des statistiques,



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

des études et de la recherche (Dser) de la Caisse nationale des Allocations familiales.

- Article 4 :** Les instances éditoriales concernant cette revue sont constituées d'un comité éditorial, d'un comité de rédaction et d'un comité de lecture.
- Article 5 :** Le comité éditorial garantit la ligne éditoriale de la « Revue des politiques sociales et familiales » conformément à l'article 1.
- Article 6 :** Le comité de rédaction met en œuvre la ligne éditoriale de la « Revue des politiques sociales et familiales », contrôle le respect de l'objectivité et de la neutralité de ses contenus et fixe la programmation annuelle de ses sommaires.
- Article 7 :** Le comité de lecture :
- apporte son expertise sur le contenu scientifique de la «Revue des politiques sociales et familiales » ;
 - contrôle le respect des règles déontologiques des critères scientifiques retenus par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
 - statue sur la qualité des articles et détermine s'ils sont susceptibles d'être publiés.
- Article 8 :** La composition et les modes de fonctionnement du comité éditorial, du comité de rédaction et du comité de lecture figurent en annexe de la présente décision.
- Article 9 :** Le Directeur des statistiques des études et de la recherche et le Directeur de l'information et de la communication sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- Article 10 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel Santé, protection sociale, solidarité, ainsi que sur le site Internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris, le 12 février 2016

Daniel LENOIR

Titre 1 – Le comité éditorial

Article 1.1 : Composition :

Le comité éditorial de la revue « Politiques sociales et familiales » est composé des membres suivants :

- Bernard Tapie, Directeur des statistiques, des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales, directeur de publication délégué ;
- Sandrine Dauphin, responsable du département de la recherche et du réseau des chargés d'études de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Frédérique Chave, responsable du pôle valorisation et diffusion du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'étude de la direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) de la Caisse nationale des Allocations familiales, rédactrice en chef ;
- Claude Martin, politiste, membre du comité de lecture de la revue « Politiques sociales et familiales » ;
- Olivier Thévenon, économiste, membre du comité de lecture de la revue « Politiques sociales et familiales » ;
- Catherine Bonvalet, démographe, membre du comité de lecture de la revue « Politiques sociales et familiales ».

Article 1.2 : Fonctionnement

Le comité éditorial se réunit annuellement afin de vérifier que les thèmes abordés sont conformes à l'objet de la revue, tels que fixés dans l'article 1 de la décision relative à la publication et à la diffusion de la « Revue des politiques sociales et familiales ».

Titre 2 – Le comité de rédaction

Article 2.1 : Composition :

Le comité de rédaction est composé des membres suivants :

- Bernard Tapie, Directeur des statistiques, des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales, directeur de la publication délégué ;
- Sandrine Dauphin, responsable du département de la recherche et du réseau des chargés d'études de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Florence Thibault, responsable du département des statistiques, des prévisions et des analyses de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Frédérique Chave, responsable du pôle valorisation et diffusion du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'étude de la direction des statistiques, des études et de la recherche

(Dser) de la Caisse nationale des Allocations familiales, rédactrice en chef ;

- Brigitte Debras, responsable du pôle réseau Perspicaf du département de la recherche et du réseau des chargés d'études de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Stéphane Donné, responsable du pôle statistiques de prestations légales du département des statistiques, des prévisions et des analyses de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Bernard Pélamourgues, responsable du pôle statistiques de gestion et d'action sociale du département des statistiques, des prévisions et des analyses de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Pauline Domingo, responsable du pôle analyses et prévisions du département des statistiques, des prévisions et des analyses de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Benoît Céroux, conseiller technique recherche au sein du département de la recherche et du réseau des chargés d'études de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Catherine Vérité, conseiller technique recherche au sein du département de la recherche et du réseau des chargés d'études de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Adelaïde Favrat, conseillère technique au sein du pôle analyses et prévisions du département des statistiques, des prévisions et des analyses de la Direction des statistiques des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Patricia Lefebvre, secrétaire de rédaction, du pôle valorisation et diffusion du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'étude de la direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) de la Caisse nationale des Allocations familiales.

Article 2.2 : Fonctionnement

Le comité de rédaction se réunit trimestriellement afin de fixer le contenu des numéros de la « Revue des politiques sociales et familiales ».

Titre 3 - Le Comité de lecture

Article 3.1 : Composition

Le comité de lecture, composé exclusivement de chercheurs en sciences humaines et sociales extérieurs à la Cnaf et proposés par le comité de rédaction, est composé des membres suivants :

Noms	Discipline	Institutions
Michel Autès	sociologue	IFRESI
René Ballain	politiste	PACTE
Jean-Claude Barbier	sociologue	MATISSE
Catherine Bonvalet	Démographe	INED
Michel Borgetto	Juriste	CERSA
Michel Chauvière	Sociologue	CERSA
Vincenzo Cicchelli	Sociologue	GEMASS
Jacques Commaille	Sociologue	GAPP-ENS
François de Singly	Sociologue	CERLIS
Jeanne Fagnani	Sociologue	MATISSE
Olivier Guillot	Economiste	BETA
Robert Lafore	Juriste	IEP Bordeaux
Nadine Lefaucheur	Sociologue	Université de Martinique
Claude Martin	Politiste	ENSP
Antoine Math	Économiste	IRES
Gérard Mauge	Sociologue	CSE
Nonna Mayer	Politiste	Cevipof
Dominique Méda	Sociologue	Université Paris Dauphine
Michel Messu	Sociologue	GRASS
Eric Millard	Juriste	Université ParisXI
Numa Murard	Sociologue	GRASS
Jean-Luc Outin	Économiste	MATISSE
Serge Paugam	Sociologue	EHESS
Hélène Périer	Économiste	OFCE
Arnaud Régnier-Loilier	Démographe	INED
Diane Roman	Juriste	Université de Tours
Olivier Thévenon	Économiste	INED
Jean-Marc Weller	Politiste	ENPC

Article 3.2 : Fonctionnement

Le comité de lecture se réunit deux fois par an pour expertiser les articles scientifiques des numéros annuels.